



SOLUTIONS EN TECHNOLOGIES MÉDIAS

105 A, Chemin de quilla
31190 AUTERIVE
Tel : +33 (0)5 34 28 97 25
Fax : +33 (0)9 70 62 74 38
Contact.hdv@orange.fr

CONDITIONS GENERALES DE SARL HDV

Préambule : Toute commande implique l'adhésion sans réserves par le client aux présentes conditions générales et sa renonciation expresse à se prévaloir de ses propres conditions générales.

Article 1 : Commande :

Les catalogues, listes de produits et tarifs ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Sauf accord contraire, les propositions de prix deviennent nulles un mois après la date à laquelle elles ont été émises.

Toute commande est validée par :

- la signature d'un devis revêtu de la mention « bon pour accord »
- le versement à la commande d'un acompte de 30% du prix total.

Article 2 : Livraison – Installation :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif :

- en cas d'expédition de produits sans installation, les délais dépendent du fournisseur. En cas de retard imputable au fournisseur, la SARL HDV ne pourra être tenue pour responsable de l'allongement des délais.
- En cas d'installation, les dates sont planifiées à l'avance en fonction des délais de livraison des fournisseurs. La SARL HDV ne peut être tenue responsable d'un allongement de délai du fait du fournisseur.

Le client doit vérifier la conformité et le bon état des produits dès la mise à disposition ou la réception. Le client doit, sous 48 heures, formuler toutes les réserves et exercer tous recours éventuels contre le transporteur en cas d'avarie, perte totale ou partielle. Le client supporte seul les conséquences d'une absence de réclamation. Les réclamations pour quantités, produits et prestations non conformes du fait de la SARL HDV ne sont valables que si elles sont formulées par écrit auprès de la SARL HDV dans les 3 jours suivant la livraison ou la mise à disposition.

L'assistance de la SARL HDV pour la mise en service des produits livrés se limite aux instructions et explications de montage fournies avec le produit. La mise en service des produits est à la charge du client sauf commande incluant une prestation d'installation. En cas de livraison seule, il appartient au client d'assurer l'installation et la mise en service.

Article 3 : Prix – Modalités de paiement :

Les prix fixés à la commande sont fermes, nets et définitifs.

Un acompte de 30% est demandé lors de la signature du devis qui parfait la vente.

Le solde du prix payable au comptant doit s'effectuer soit à la livraison en cas de livraison simple, soit à la remise du bon d'intervention en cas d'installation.

Aucune retenue ni déduction ne peut être opérée par le client sous quelque prétexte que ce soit. Toute réclamation doit être adressée par LRAR dans les huit jours de la date de facturation. Passé ce délai les factures seront réputées acceptées sans réserve.

Le défaut de paiement après mise en demeure demeurée infructueuse donne lieu de plein droit à l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Cette pénalité est exigible de plein droit et sera d'office portée au débit du compte du client.

Article 4 : Garanties :

Le vendeur est tenu des garanties légales.

Au-delà de ces garanties légales, les produits audio-vidéo de marque ACTIA sont couverts par la garantie du fabricant d'une durée de 36 mois, sauf :

- produits de vidéo surveillance : 24 mois,
- écrans motorisés : 12 mois,
- mécanismes DVD/CD de la gamme ACT : 12 mois.

Les installations sont garanties un an hors frais de déplacement.

Toute dégradation de l'installation, de produits mal utilisés (câbles arrachés, mauvaise manipulation,) n'entrent pas dans le cadre de la garantie.



SOLUTIONS EN TECHNOLOGIES MÉDIAS

105 A, Chemin de quilla
31190 AUTERIVE
Tel : +33 (0)5 34 28 97 25
Fax : +33 (0)9 70 62 74 38
Contact.hdv@orange.fr

La garantie prend effet à la date indiquée sur le bon de livraison ou le bon d'intervention. La garantie ne peut jouer que dans le cas d'une utilisation normale du produit conformément aux préconisations des fournisseurs. En cas de mise en jeu de la garantie, les frais de déplacement demeurent à la charge du client.

Article 5 : Force majeure :

En cas survenance d'un cas de force majeure, les obligations de la SARL HDV à l'égard du client seront suspendues.

Dans ce cas, la SARL HDV informera dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible le client par écrit de la survenance d'un cas de force majeure.

Article 6 : Ensemble contractuel :

Le client est tenu contractuellement à l'égard de la SARL HDV tant par les présentes conditions générales de vente que par l'ensemble des documents fournis en annexe et qui constituent un ensemble contractuel indissociable liant les parties. Les documents fournis en annexe et dont le client a connaissance en même temps que les conditions générales de vente sont : le devis, le bon de livraison ou d'intervention, la facture, les formulaires de garantie, les notices d'utilisation. En acceptant les conditions générales de vente, le client déclare accepter tous les éléments de l'ensemble contractuel.

Article 7 : Clause pénale :

En cas de manquement par le client à ses obligations contractuelles, il sera redevable en plus du principal, des frais, dépens et émoluments, d'une indemnité fixée à 20 % du montant TTC de la facture, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

Article 8 : Nullité d'une clause :

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, la validité des autres clauses n'en serait pas pour autant affectée.

Article 9 : attribution de compétence :

Tout litige sera de la compétence du Tribunal de commerce de Toulouse.